

**ABBASSI ZOHRA**

Université d'Alger  
INSTITUT D'ÉDUCATION PHYSIQUE  
ET SPORTIVE

**REPRÉSENTATIONS SOCIALES LIÉES  
AU CORPS: CONSÉQUENCES SUR  
L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET  
SPORTIVE EN MILIEU SCOLAIRE**

**Étude psychosociologique portant sur les  
parents de lycéens**

## 1. LE PROBLÈME

Si l'on interrogeait les textes officiels réglementant les activités physiques et sportives en Algérie, nous remarquons que ces dernières sont fortement valorisées par les lois en vigueur qui prévoient pour le domaine sportif des visées fort ambitieuses: d'après ces lois, le sport doit être à la portée de tous et chaque citoyen sans différence d'âge ni de sexe a le droit à la pratique physique et sportive qu'il s'agisse dans un but éducatif, récréatif, compétitif ou de santé (1). Cela est au plan individuel. Au plan social, le sport est théoriquement entrevu comme procédé d'émulation et de rapprochement entre les Nations et constitue également le moyen d'encouragement des jeunes talents sportifs capables de représenter fièrement au plan international la Nation algérienne (2).

Or, dans la réalité concrète, il n'en va pas ainsi. Force est de constater, en effet, que dans le paysage social l'activité physique ou sportive est réduite à sa plus simple expression: sporadiquement, des tournois cycliques et des matches de football sont organisés mais ne durent que le temps de la manifestation sportive. Le sport, pour de nombreux individus est vécu comme moment de fête collective, une représentation ou encore un spectacle venant rompre la monotonie de la quotidienneté (3). On comprend dès lors à quel point la pratique d'un sport donné renvoie, sauf cas rare, à une attitude étrangère aux pratiques courantes. N'étant pas effectivement inscrite dans les mœurs locales, l'activité physique et sportive se comprend rarement comme le moyen individuel d'une prise en charge du corps essentielle dans l'hygiène de vie. C'est dire l'absence du corps en mouvement dans la société algérienne contemporaine. En revanche, cette dernière, est plus sensible à un type de corps construit selon des normes culturelles anciennes qui continuent d'inspirer la plupart des acteurs sociaux et dirigent la perception qu'ils ont du corps des autres en général et même dans les rapports qu'ils entretiennent avec leurs corps propres.

En fait, l'existence du corps modelé par la culture n'étonne pas dès lors que chaque société et même chaque classe sociale se font une perception du corps selon les normes sociales de référence. A ce sujet, il est dit en effet: «Selon chaque classe sociale, il se crée une image sociale du corps, un idéal normatif, un cadre corporel, un ensemble axiologique qui structure les rapports de l'individu à son corps» (4).

Quoi qu'il en soit, le corps engagé dans l'action motrice étant quelque chose de rare et de peu connu à l'échelle sociale, les parents d'élèves ne saisissent

pas véritablement le sens éducatif de la séance d'éducation physique et sportive que l'institution scolaire propose à leurs enfants. Si tel est le cas, comment comprennent-ils la séance d'éducation physique et sportive lorsque leurs enfants scolarisés y bénéficient ? Si une quasi absence de l'activité physique et sportive marque la vie sociale et individuelle, dans quelle mesure ces mêmes parents peuvent-ils envisager pour leurs enfants des normes de port du corps en rupture avec le code de conduite habituel et en faveur de l'émergence de l'expression corporelle exigible dans la gestuelle sportive ? Etant donné la quasi absence du corps dynamique d'une part et la prévalence des normes corporelles anciennes d'autre part, le problème de la valorisation de l'éducation physique et sportive scolaire se pose pleinement. Saisir les perceptions centrales que les parents d'élèves ont de l'activité physique scolaire apporte une participation à la compréhension de cette problématique.

En fait, malgré la diversité des représentations sociales par lesquelles l'individu comprend généralement l'activité physique, celles-ci peuvent être ramenées à deux thématiques centrales. La première tend à sous valoriser l'activité physique en la reléguant au rang d'activité sans utilité véritable l'associant ainsi à un jeu corporel récréatif ou encore comme passe-temps improductif. La seconde thématique concerne une vision sociale selon laquelle l'activité physique ou sportive ne va pas toujours dans le sens d'un port du corps conforme aux usages sociaux. L'exposé suivant sert à saisir les articulations principales des conceptions par lesquelles les individus dont les parents d'élèves appréhendent le sport en général et l'éducation physique et sportive en milieu scolaire en particulier.

## **2. L'ACTIVITÉ PHYSIQUE CONSIDÉRÉE COMME UNE OCCUPATION LUDIQUE**

Souvent les termes de «faire du sport» évoque chez la plupart des acteurs sociaux une forme de jeu propre aux enfants et aux jeunes en général. Cette vision tire sa source du fait que l'on pense souvent que tant que les individus sont en bas âge et qu'ils n'ont pas de rôle social à accomplir, il leur est permis de s'adonner à des activités

ludiques entre autres les jeux de quartier dont en particulier le football. En effet, l'on sait que dès que ses jambes peuvent le porter dans la rue, l'enfant algérien se livre à des jeux inorganisés tels que se bagarrer, courir, sauter, grimper, lancer un bout de chiffon ou une boîte de conserve en guise de ballon. Il s'agit là d'apprentissages physiques incidents par lesquels l'enfant découvre des gestes et des praxies corporelles en même temps qu'il découvre l'espace physique de la rue. Il est à signaler que si pour le garçon, cet espace devient de plus en plus large (à mesure qu'il avance en âge puisqu' il lui est permis de s'éloigner de la maison familiale), il n'en va pas de même pour la fille: elle est tenue de jouer à proximité du foyer familial le plus souvent à des jeux calmes comme la marelle ou la poupée. Toujours est-il que pour les enfants, la rue étant le prolongement de l'espace domestique, il est habituel que des hordes de garçons criards animent la vie des cités et des quartiers des villes algériennes.

Certes, la rue est un espace inorganisé et dangereux pour l'enfant, mais c'est pratiquement le seul espace où il peut s'adonner à des activités physiques circonstanciées qui l'occupent pendant son temps libre y compris celui des loisirs. Bouatta confirme bien l'étendue de la rue dans l'espace de vie des enfants algériens. Cet auteur rapporte: «Si nous insistons sur cet accès de la rue, c'est que les enfants algériens occupent cet espace tout au long de la journée - c'est l'aire de jeu, l'aire de socialisation par excellence»(5). C'est ainsi que l'on voit comme tout à fait naturel que les individus en bas âge grimpent sautent ou font une partie de football. L'activité physique est donc souvent associée à l'enfance, à l'insouciance et au jeu. Si le corps de l'enfant est ainsi en mouvement, les perceptions collectives n'y voient qu'une occupation qui distrait l'enfant pendant un temps plus ou moins long. Dans ce prolongement, lorsqu'il s'agit de l'activité physique et sportive se déroulant dans l'enceinte de l'école, elle acquiert pour de nombreux individus une signification voisine: le but éducatif de l'action motrice proposée par l'éducation physique échappe bien souvent aux parents comme aux élèves. D'ailleurs, Nafi a constaté dans son étude que les lycéens attribuent souvent à la séance de l'éducation physique scolaire un but distractif et que rares sont ceux qui placent l'activité physique scolaire dans le registre de la formation de l'élève au même titre que les autres matières enseignées (6).

Si une telle perception de l'activité physique et sportive est redevable en partie à la vision sociale qui interprète l'action motrice

sous l'angle d'une activité ludique, elle est liée pour une autre part, non négligeable - celle-là- au manque de moyens matériels dont souffre la séance d'éducation physique scolaire: bien souvent le matériel indispensable à l'accomplissement des apprentissages moteurs fait défaut et dépouille la séance d'éducation corporelle de sa valeur éducative: «Le contact avec la réalité de la pratique de l'E.P.S. est souvent fort décevant pour les élèves qui se retrouvent face à une discipline 'démunie'. Le problème du manque d'équipement et de matériel est pour l'heure vécu crucialement par les enseignants, le mal est accentué ces dernières années par des prix exorbitants comparés à l'insuffisance des sommes allouées» (7).

En outre, l'on se doute que la pratique physique et sportive acquiert une signification d'importance pour les parents d'élèves lorsque les établissements scolaires, très limités dans leur budget, laissent l'enseignant improviser sa séance d'éducation corporelle selon les disponibilités spatiales réduites à la cour de l'école (absence d'espace sportifs standardisés tels que gymnase, salle de sport, stade, etc.) quand la pluviométrie est favorable. Etant donné les nombreuses embûches d'ordre infrastructurel et matériel, la séance d'éducation physique et sportive a du mal quant à se faire valablement une place comme matière d'enseignement au même rang que les autres matières enseignées. Ceci est dans les perceptions des parents comme il en est de celles des élèves.

### **3.L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE CONÇUE COMME PERTE DE TEMPS**

Si pour les raisons principales évoquées plus haut, la séance d'éducation physique et sportive en milieu scolaire n'acquiert pas la faveur des parents c'est aussi parce que les matières scolaires dites «intellectuelles» sont perçues comme éminemment utiles. Paradoxalement, les apprentissages de la gestuelle corporelle proposée par l'E.P.S. sont interprétés comme improductifs. En effet, les parents valorisent d'autant plus les matières intellectuelles que celles – ci représentent pour eux (comme d'ailleurs pour l'ensemble de la société), un moyen d'accumulation de connaissances en mesure de garantir un emploi futur pour leurs enfants. En fait, l'institution scolaire est perçue comme le lieu par excellence où l'on acquiert des connaissances intellectuelles permettant d'occuper plus tard un poste de travail. Et plus la réussite scolaire est acquise à l'élève et plus les parents de ce dernier élèvent leur niveau d'aspiration s'agissant du

poste de travail qu'occupera leur enfant. Etant donné cette logique qui concerne, sauf exception, tous les parents, ceux-ci voient d'un mauvais œil que leur enfant perde son temps en s'adonnant à une activité physique quelconque. Cela est surtout en période d'approche des examens scolaires.

Si les perceptions collectives ne peuvent voir le corps en action comme facteur faisant partie d'un processus éducationnel stricto sensu, c'est aussi parce que le style de vie de la société algérienne étant à dominance traditionnelle, les familles sont incapables de prévoir l'éducation du corps comme importante et faisant partie de ce fait de l'éducation en général.

Le style de vie d'inspiration ancienne se maintient d'autant plus que fait défaut l'implantation d'infrastructures sportives en mesure d'aider les familles à intégrer les activités physiques et sportives dans leur vie quotidienne. Et pour cause, Alger étant une ville qui contient plus de trois millions d'habitants ne comprend que trois ou quatre stades et quelques piscines. En effet, il est à remarquer que les quelques installations sportives existantes datent pour la plupart de la colonisation et sont dans un état de vétusté avancée. En outre, le nombre des aires de jeu et d'espaces de verdure (où il aurait été possible de pratiquer quelques entraînements physiques tels que footing, etc.) se réduit considérablement: ces espaces sont le plus souvent transformés en lieu de commerce ou d'habitation. Ainsi, du fait de l'insuffisance d'installations sportives, le sport de masse et le sport pour tous permettant de vulgariser l'activité physique en la mettant à la portée de tous restent à l'état de projet. Dans ce contexte, il est prévisible que l'on ne peut attendre de l'acteur social une compréhension profonde de l'activité physique tant que celle-ci ne fasse pas partie de son style de vie et de ses préoccupations essentielles. Le résultat en est la persistance des normes anciennes qui déterminent les notions du corps. Parmi celles-ci, nous constatons la prévalence du corps calme. Cela peut être étayé de la manière suivante.

#### 4. LA PRÉVALENCE DU CORPS CALME

Le mythe de l'enfant sage, au corps calme et peu kinésique est encore présent dans la conscience collective: l'enfant calme est donné en modèle et nombreux sont les parents qui centrent leur éducation sur cet idéal. En conséquence, l'éducation familiale consiste en gros à faire intérioriser par l'enfant un ensemble de gestes à faire et d'autres à ne pas faire de telle sorte à le faire admettre par la société. C'est autant dire que perdure encore de nos jours le projet sociétal visant à rendre l'enfant conforme aux attentes du groupe familial et plus largement social. Le corps de l'enfant est ainsi normalisé en faveur du corps calme et toute gestuelle non conforme à ce modèle normé est marginalisée. A notre connaissance, il n'existe pour l'heure aucun projet permettant d'aider les parents à axer leurs préoccupations vers des objectifs plus actuels centrés sur l'épanouissement de l'individualité, de la spontanéité et de la prise d'initiative. Cela est, en effet, signalé en ces termes: «Confiné dans un moule social, l'individu obéit à un code de conduite entravant toute velléité d'autonomie. Il en découle la prohibition du plaisir individuel et la contention des caractéristiques psychoaffectives» (8).

En présence du carcan des gestes conventionnels, stéréotypés et préformés, il est prévisible que l'activité physique en tant que moyen efficace contribuant à la formation de l'homme total (tant mental que physique) échappe totalement aux individus y compris les parents d'élèves.

En outre, à l'école l'enfant est tenu de rester sage et presque immobile. Lorsque l'élève tend à sortir de ce moule en adoptant des attitudes corporelles non prévues, cela est perçu par l'enseignant comme bruitage ou autres attitudes corporelles incorrectes à sanctionner. C'est dire que l'école algérienne ne stimule pas chez l'élève la prise de conscience de son corps dans des attitudes corporelles nouvelles. Bien au contraire, elle le dépossède de son corps en réduisant son expressivité au strict minimum(9). C'est ainsi que les établissements scolaires cautionnent l'éducation corporelle familiale et reconduisent les principes rigides qui la reproduisent. De fait, les parents des élèves continuent de percevoir que le corps effacé et silencieux est le modèle à atteindre s'agissant de leurs enfants. L'accès à une éducation physique qui encouragerait l'expressivité du

corps leur est donc fréquemment impossible (10). A cela s'ajoute l'influence de facteurs sociaux actuels qui encouragent la persistance d'une autre facette du corps normé. Il s'agit du corps entrevu comme outil de travail et dont les caractéristiques sont ci-dessous décryptées.

### **5. LA PERSISTANCE DU CORPS - OUTIL - DE - TRAVAIL**

Si l'activité physique et sportive n'a pas une grande portée pour l'Algérien en général c'est aussi parce que la situation économique est telle que les besoins primordiaux restent insatisfaits pour la masse de la population. Dès lors, on comprend la raison pour laquelle l'activité physique et sportive reste d'un accès difficile pour l'acteur social plutôt préoccupé à satisfaire ses besoins élémentaires. Aussi, la masse de la population ne peut interpréter l'activité physique que par le biais du superflu. Dans cet ordre d'idées, toutes les activités qui n'entrent pas dans le registre de la rentabilité immédiate et concrète sont signe d'improductivité. C'est le corps en tant qu'outil de travail qui acquiert la priorité. C'est dire aussi la prévalence des rôles sociaux auxquels les individus sont préparés depuis la prime enfance. C'est dans cet objectif et conformément à ce qui a été mentionné antérieurement que les parents des lycéens axent leurs préoccupations sur les matières intellectuelles et l'obtention de diplômes censés garantir à leurs enfants un poste de travail et une carrière professionnelle. Étant donné le souci majeur des parents quant à l'avenir de leurs enfants, l'activité physique ne se situe pas dans l'échelle des besoins vitaux et n'entre pas en ligne de compte dans la liste des tâches utilitaires(11). A propos de la hiérarchie des besoins qui prévaut en Algérie, Hasnaoui confirme à l'occasion du problème lié aux loisirs: «Dans tous les cas, les activités de loisirs sont sacrifiées pour manque apparent de disponibilité matérielle. Placées, selon les représentations sociales au dernier rang de la hiérarchie des besoins, ces pratiques n'attirent que très rarement l'attention des acteurs sociaux»(12).

Si le corps en tant qu'outil de travail acquiert la priorité pour une question de besoins primaires c'est aussi parce que la notion de loisir comme temps de récupération est inexistante dans le paysage social. En effet, l'on n'ignore pas que pour la majorité, les moments de loisirs se résument aux fêtes religieuses et aux cérémonies familiales.



Aujourd'hui encore, les cafés restent un lieu important pour le loisir des jeunes et des hommes en général. Etant tenues de rester à la maison, les femmes et les jeunes filles s'y occupent comme elles peuvent: certaines regardent la télévision alors que d'autres effectuent de menus travaux (couture, broderie, lecture, etc.) ou prévoient des visites familiales.

En fait, la notion de loisir n'est pas un épiphénomène mais est la résultante de toute l'évolution historique d'une société. L'exemple des sociétés industrielles est illustratif à ce sujet. On sait que dans les pays industrialisés, les loisirs se sont étendus de la bourgeoisie aux classes ouvrières par l'amélioration de la qualité de vie. La satisfaction des besoins élémentaires n'étant plus désormais le privilège des seuls nantis (s'y ajoute également la réduction du temps de travail), les acteurs sociaux accèdent en masse aux loisirs selon leurs tendances et leurs moyens. C'est ainsi que le loisir participe d'un mode de vie où l'individu a désormais la possibilité matérielle de s'investir à titre personnel dans une occupation de loisir pour se former, s'informer, se divertir ou encore se reposer. D'où la définition reconnue généralement au loisir et dont nous entretient Dumazedier: «Le loisir est un ensemble d'occupations auxquelles l'individu peut s'adonner de plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation désintéressée, sa participation sociale volontaire ou sa libre capacité créatrice après s'être dégagé de ses obligations professionnelles familiales et sociales»(13). Or, la société algérienne, empêtrée dans des problèmes sociaux urgents (crise de logements, chômage endémique, baisse du pouvoir d'achat, etc.) a du mal à accéder à l'amélioration notable de la qualité de vie. Les besoins sociaux incessants et diversifiés monopolisent l'énergie des individus et accaparent leurs centres d'intérêts. Cette pression sociale captative et grandissante n'est assurément pas faite pour orienter les individus vers une perspective d'activités de loisirs. Dès lors, celles-ci deviennent un luxe que seule une petite minorité peut se permettre. Le résultat en est que les conceptions individuelles continuent de valoriser le corps outil de travail et que les parents d'élèves persistent à penser que seules les matières intellectuelles sont dignes d'importance. A cela s'ajoute toute la panoplie des interdits portés par le corps et présents dans la mémoire collective. Comme nous allons le voir, cela se répercute sur

le mode d'approche des parents quant à la séance d'éducation physique et sportive qui sollicite le corps de leurs enfants à l'école.

## 6. LE CORPS -TABOU

Si le corps-outil de travail préside aux perceptions sociales, et si par ailleurs le corps peu kinésique (en dehors des occupations dites rentables) est donné en modèle, la notion de « corps objets de tabous » supporte aussi le corps. Cette même notion bloque par ailleurs l'émergence d'une vision sociale où le corps -source de plaisirs personnels serait admis voire même recherché. Mais lorsque le plaisir consommé en groupe l'emporte sur le plaisir éprouvé à titre personnel-ce qui est souvent le cas en Algérie- toute perception sociale qui prévoit une légitimité du plaisir issu du mouvement sportif devient quelque chose de rare et ne peut être le fait que de quelques individualités.

L'on sait que généralement, les plaisirs passant par le corps sont consommés en groupe: lors des fêtes familiales, les acteurs sociaux (chacun dans son groupe de sexe) s'adonnent à la danse, boivent et mangent en partageant à l'occasion des moments privilégiés. Les femmes se parent de leurs plus beaux habits et dansent au rythme des chants populaires :le Raï et le Chaâbi chantent sous forme de métaphores érotiques les corps allumés par le désir sexuel éprouvé pour l'être aimé. En ces moments d'allégresse générale, le corps est présent parce qu'il est raconté, chanté, exhibé. C'est seulement sous ces formes que dans cette temporalité sociale le corps est présent et que le plaisir y afférent est admis. C'est dire que le plaisir ressenti à titre individuel est sauf cas rare objet de méfiance et de suspicion:«Le plaisir n'est consenti en Algérie que lorsqu'il est collectif. Le plaisir individuel est en effet suspect»(14). Cela n'est pas étonnant lorsqu'on considère que les individus sont davantage programmés à répondre aux attentes sociales et à adopter pour ce faire une gestuelle corporelle conventionnelle. Le corps est donc sous l'emprise de la culture et l'acteur social en supporte le poids:l'individu est constamment occupé à contrôler son corps et à en inhiber le mouvement. Pour ce faire, il existe une attitude corporelle pour chaque situation et un mode de comportement corporel à exprimer selon que l'on soit devant un homme, une femme, une personne jeune ou âgée, etc. A titre d'exemple disons que, sauf dans la danse, la gestuelle féminine est faite de lenteur. Lorsqu'elle est en public, la femme porte son corps d'une manière repliée en ayant notamment les épaules rentrées afin de cacher le relief des seins. L'homme ne doit

pas regarder directement une femme étrangère à sa famille. S'il le fait, il doit le faire furtivement. A considérer, l'étude de Bouatta, il apparaît que ce moule corporel que l'individu ne doit pas dépasser est très vivace chez la jeune génération. Cet auteur rapporte comment doit se conduire la fille algérienne selon la conception des sujets interrogés: «Elle doit plaire aux gens, sa façon de parler, de s'habiller, son éducation; elle sait recevoir les invités (...) Les qualités requises chez la fille... c'est d'être pour les autres. Plaire aux autres dans la façon de parler, de s'habiller, de recevoir, c'est prendre en compte, voire se plier aux exigences des autres, car ce sont eux qui délivrent le label 'fille de famille' »(15).

Etant donné la prévalence sociale du conformisme et des valeurs qui le sous-tendent comme la pudeur «Hichma» et le respect «Horma», il est attendu que chacun des acteurs sociaux, soucieux de sa bonne moralité, doit se conduire conformément à ce qui est exigé de lui: «L'emprise du groupe induit le conformisme. Par conséquent, elle limite les capacités du sujet, dresse des embûches devant ses aspirations, freine ses tendances et étouffe son esprit d'initiative»(16).

Or, parce que l'activité physique en milieu scolaire oblige le corps à un langage bien souvent en rupture avec les normes sociales en vigueur elle dérange à plus d'un titre. La séance d'éducation physique et sportive dérange d'abord les parents d'élèves: ils y voient des attitudes corporelles qui exhibent le corps alors que celui-ci doit être effacé. A elle seule, la tenue sportive exigée réveille en eux la crainte des interdits intériorisés relatifs aux parties corporelles intimes (poitrine, cuisses, etc.). Cela est surtout lorsqu'ils sont parents de filles scolarisées et que ces dernières ont atteint l'âge de la puberté. Les rondeurs du corps féminin de leurs filles les renvoient alors au danger de la sexualité. C'est que le corps féminin est érotisé à tel point qu'il n'est pas possible d'entrevoir une jeune fille ou une jeune femme dans une situation peu usuelle (étant seule dans la rue, à la plage ou dans une tenue vestimentaire plus ou moins suggestive) sans y associer une quête sexuelle. Et pour cause, le harcèlement sexuel est intense et en font l'objet des jeunes filles dès qu'elles ne prennent pas la précaution d'effacer leurs corps en public notamment par le vêtement et par des attitudes corporelles appropriées. Dès lors, le vêtement joue le rôle de carapace ou de bouclier permettant de séparer les individus et de protéger l'intégrité physique et symbolique du corps féminin. C'est

dans ce sens que nous rejoignons Bouatta lorsqu'elle mentionne: «La tenue renvoie au corps et le corps doit être soumis à la Hachma, Sotra, la femme devant être Mastora(cachée,couverte).Ce qui revient à cacher les formes féminines, ceci va de l'exigence de porter du long et du large, du hidjab au djilbab»(17).Etant donné que le corps féminin est sexualisé et que la tenue sportive exigée hôte à ce dernier la possibilité de se réfugier derrière les remparts habituels (vêtement, rigidité du tonus musculaire, etc.),les parents des lycéennes associent souvent consciemment mais aussi inconsciemment la séance d'éducation physique et sportive à l'absence de protection de leurs filles. D'où leur malaise.

Ce malaise est d'autant plus amplifié que les lycéennes sont en classes mixtes. A ce sujet, de nombreux parents n'hésitent pas à réclamer auprès des directeurs des établissements scolaires et auprès des enseignants en éducation physique et sportive d'aménager des cours d'éducation physique et sportive pour chacun des sexes séparément. Ceci est lorsque ces mêmes parents ne décident pas tout simplement de présenter à l'administration scolaire un certificat médical afin de dispenser leurs filles de la séance d'éducation physique et sportive. Ce qui n'est pas rare(18). Ainsi, pour les élèves comme pour leurs parents, la séance d'éducation physique et sportive ne peut aller sans réveiller en eux les tabous qui encerclent le corps. Cela est davantage quand la cour de l'école où se déroule cette matière n'est pas munie de murs ou de toit qui protègent contre le voyeurisme des passants et des curieux appuyés sur leurs balcons des immeubles jouxtant l'école.

S'agissant des parents, on peut dire que maintenus sous l'égide du corps normé voient en définitive que la séance d'éducation physique et sportive proposée à leurs enfants leur apporte plus d'inconvénients qu'elle ne leur suggère d'avantages.

Du côté des élèves, la situation n'est guère plus favorable. Si la séance d'éducation physique et sportive les dérange c'est parce qu'elle exige d'eux la mise en fonction d'un corps où tous les segments doivent être ouverts et étendus (épaules dans le lancé, jambes dans la gymnastique)(19). Or, n'étant pas habitués à une telle gestuelle, ils en éprouvent de la honte et de la culpabilité. Sollicités à l'accomplissement du geste sportif, leur image du corps ou la représentation consciente et inconsciente qu'ils ont de leurs corps étant surtout porteuse d'interdits que de permis, les oblige à des gestes figés,

étriqués ou encore coincés. Cela concerne indifféremment les deux sexes dans la mesure où n'ayant pas intériorisé précocement la gestuelle sportive tout en étant plutôt conditionnés à des gestes standardisés, garçons et filles ne possèdent dans leur schéma corporel qu'un éventail restreint de mouvements à effectuer. Car bien souvent, ils n'ont pas conscience de la richesse des praxies que peut accomplir leurs corps. Dans ce contexte de gêne intense suscitée par l'exigence de faire appel au corps-action peu usuel et au demeurant marginalisé, le plaisir de ressentir des sensations kinesthésiques, proprio et intéroceptives que devrait entraîner le mouvement sportif est impossible. Le rapport au corps propre et intimiste s'en ressent: les élèves éprouvent dans le mouvement sportif plus de sensations à versus négatif (honte, culpabilité, etc.) qu'ils ne reçoivent de leur corps de sensations narcissisantes(20). De fait, la satisfaction qu'aurait pu leur procurer la séance de l'éducation physique et sportive (en présence d'un rapport au corps narcissisant) leur est d'accès difficile. Le résultat en est que les élèves n'investissent pas valablement la séance d'éducation physique et sportive. Cela ne concourt pas à motiver leurs parents quant à revaloriser la séance de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire en lui reconnaissant une portée avantageuse.

Ainsi, bien souvent le corps - tabou stigmatise les perceptions collectives (celles des parents comme celles des élèves) et accompagne les séances d'éducation physique et sportive scolaire. Il se produit alors un malaise indépassable tant pour les élèves et que pour leurs parents. L'impression qui s'en dégage est que pour l'heure, le corps culturellement construit est à tel point efficace qu'il continue de diriger les perceptions sociales. Toute perspective de l'adoption favorable de l'éducation physique et sportive bute contre ces dernières.

Ce qui complique davantage le problème de l'éducation physique et sportive est l'excès de religiosité qui est apparu plus particulièrement ces dernières années et portant surtout sur la manière de porter le corps en société en matière de tenue vestimentaire, de rapports entre les sexes(21).

Ce courant issu d'un réveil religieux accentue chez les acteurs sociaux la crainte du péché (Haram) et ne manque pas de rappeler à l'ordre certains parents qui ont tendance à ne pas trop s'inquiéter sur le comportement de leurs enfants en public et plus particulièrement à

l'école. De fait, tourmentés par la crainte du courroux divin et des sévices de l'enfer, les parents deviennent plus rigoristes en matière du port du corps de leurs enfants (surtout celui des filles) et n'admettent la séance d'éducation physique et sportive qu'à certaines conditions: l'exigence du port du hidjeb pour les filles et de celui du short long(jusqu'en bas des genoux) pour les garçons en est l'une des plus patentes. Cela limite encore plus le champ d'action de ce type d'éducation: les parents et même parfois les enseignants en E.P.S. focalisent davantage sur ce qui est prohibé par l'Islam et laissent de côté toute la richesse de ce qui est permis(22).A cela s'ajoute le fait que souvent les parents puisent dans des présupposés religieux des rationalisations pour échapper à la confrontation avec la séance de l'E.P.S. Il en est ainsi lorsqu'on se plaint à dire que le corps féminin est donné par Dieu comme faible et qu'à ce titre, la fille et la femme ne doivent pas utiliser inutilement leur énergie physique dans un sport alors qu'elles doivent destiner leur dynamisme aux tâches ménagères. De même, l'on juge que de nombreux sports génèrent des blessures plus ou moins graves alors que Dieu a demandé aux croyants de préserver leurs corps. Ces allégations et bien d'autres encore ne concourent pas à l'adoption de l'activité physique et sportive. Quoi qu'il en soit, disons que le geste sportif dynamique est ainsi socialement prohibé. A la longue, cela verse l'individu dans la passivité corporelle et dans la nonchalance du geste.

Ainsi, les perceptions que possèdent les parents de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire subissent fortement l'influence de nombreux facteurs qui concourent dans leur ensemble à faire de l'éducation physique et sportive le parent pauvre des matières pédagogiques. Si l'école fondamentale prévoit dans son programme scolaire de s'occuper du corps de l'élève comme elle a la réputation de se préoccuper de la formation intellectuelle de ce dernier, elle est souvent démunie en moyens matériels et humains. Ce type de dysfonction jette le discrédit sur l'éducation physique et sportive aux yeux des parents comme aux yeux des élèves. De fait, la séance de l'éducation physique et sportive est acculée à un rang de séance où l'on joue et où l'on se défoule sans autre prétention plus ambitieuse. Si de cette manière, l'école algérienne a manqué son objectif primordial en matière de pédagogie corporelle, elle a aussi participé à ancrer chez les parents le mythe du corps normalisé. Si les parents ont déjà bien du mal à comprendre les bienfaits de l'éducation physique et sportive

pour leurs enfants, ils ont d'autant plus de mal à se défaire du corps - outil de travail, du corps peu kinésique et du corps tabou que leur style de vie ne comporte pas d'aménagements des activités physiques et sportives. En effet, par manque flagrant d'espaces de verdure, d'aires de jeux et d'infrastructures sportives, le sport de masse et le sport pour tous relèvent de l'utopie et ne pénètrent que rarement les familles. N'étant pas insérées dans le mode de vie de la majorité, les activités physiques et sportives demeurent en marge de la société. La conséquence directe de cet état de fait est que perdure dans les mentalités le corps culturellement construit. Ce dernier constitue le référentiel des parents d'élèves et sous-tend leur perceptions quand ils tentent de faire une approche de l'éducation physique et sportive proposée par les établissements scolaires. Il est donc prévisible que les parents, soumis à l'emprise du corps culturellement construit, éprouvent d'énormes difficultés quant à lire positivement la séance de l'éducation physique et sportive. Assujettis au corps travaillé par la culture, il n'est pas surprenant que les individus en général, les parents d'élèves en particulier supportent le corps dynamique beaucoup plus qu'ils ne le vivent pleinement. On se doute qu'une telle emprise sociale du corps imprègne les acteurs sociaux jusqu'à la sève la plus profonde de leur conscient mais surtout de leur inconscient. Face à cette situation alarmante où réside l'issue?

Etant donné la persistance du corps culturellement construit et dont certains indices ont été saisis par la présente analyse, des travaux de recherche scientifique portant sur ce thème s'imposent nécessairement. L'urgence du déploiement de tels efforts scientifiques viseront à inventorier et à répertorier dans différents milieux sociaux (école, famille, université, milieux du travail, etc.) les entraves culturelles s'imposant en tant que freins à l'émergence à grande échelles des activités physiques et sportives. L'intervention de la recherche scientifique est donc un préalable nécessaire permettant de jeter quelques lumières sur ce qui fait barrière à la revalorisation du corps dans une société interpellée par le processus de mondialisation. Il est bien entendu que l'entrée véritable de l'Algérie dans la mondialisation reste une gageure tant que l'efficacité du corps- action est hypothéquée par le corps -nœud d'entraves culturelles désuètes mais persistantes.

**MOTS CLÉS** : Corps ,culture, éducation physique et sportive, école, famille,élèves,parents,perceptions sociales tradition, modernité, religion.

**RÉSUMÉ**

Depuis l'indépendance, de nombreux changements sont intervenus dans la société algérienne induisant une transformation apparente dans un certain nombre de pratiques sociales. Il en est ainsi du travail professionnel des femmes, de la scolarisation des filles, de la mixité à l'école, du recul de l'âge au mariage, etc. Pourtant, le corps en tant que produit culturel, conserve dans la conscience collective des significations anciennes: de nombreuses normes et valeurs telles que la Hichma (pudeur), la Horma (respect), la honte (aïb) et la sotra (décence) conditionnent le corps dans son expressivité à tel point que l'individu ne peut se servir de son corps en dehors des normes autorisées. L'un des résultats les plus significatifs de ce phénomène est que les parents d'élèves, influencés par ce type de corps à l'instar de l'ensemble des acteurs sociaux, sont peu réceptifs aux visées éducatives des activités physiques et sportives proposées à leurs enfants par les établissements scolaires.

Or, la séance de l'éducation physique et sportive (E.P.S.) a, par comparaison aux autres matières enseignées, la particularité de s'intéresser au corps de l'élève dans le but princeps est l'amélioration des aptitudes physiques ainsi que la maîtrise du corps. Tout ceci est dans une mise en scène du corps expressif et libéré des entraves culturelles qui l'encerclent jusqu'alors. Mais si l'école algérienne se propose de poursuivre cet objectif au demeurant grandiose parce que libérateur, ne se heurterait-elle pas parallèlement aux résistances des parents pour lesquels le corps normatif a plus de portée ? Si le corps normalisé est inscrit dans la conscience collective, comment cela se déploie-t-il dans l'approche de l'E.P.S. ? L'étude proposée vise la saisie d'un discours fait sur le corps qui empêche les parents d'élèves de comprendre véritablement les bienfaits de l'E.P.S. pour leurs enfants et d'encourager ces derniers dans l'investissement des activités physiques et sportives en milieu scolaire.



**Références :**

- (1) Rappelons si besoin est que la constitution de 1976 octroie au citoyen le droit à la protection de sa santé notamment par la pratique d'une activité physique ou sportive : << Tous les citoyens ont droit à la protection de la santé. Ce droit est assuré par un service de santé général et gratuit, l'extension de la médecine préventive, l'amélioration constante des conditions de vie et de travail ainsi que par la promotion de l'éducation physique, des sports et des loisirs >>.
2. Evoquons à cet effet le contenu du Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire portant **Loi n°89-03 du 14 février 1989 relative à l'organisation et au développement du système national de culture physique et sportive**:  
<< La pratique compétitive de masse consiste en des entraînements sportifs spécialisés, préparatoires à la compétition. Elle a pour objectifs de contribuer à :  
\* la mobilisation, l'éducation et l'intégration sociale de la jeunesse à travers une saine émulation;  
\* la mise en œuvre d'un système national de détection et de sélection des jeunes talents sportifs, notamment en milieu d'éducation et de formation, système dont les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement sont fixés par voie réglementaire.  
L'élite nationale sportive est constituée par le produit de ce processus >>.
- (3) Au sujet des représentations sportives dont particulièrement le football, FATÈS (Y.) dans son livre intitulé Sport et Tiers-Monde, Paris, P.U.F., 1994, explique à quel point ce sport spectacle galvanise la foule des jeunes algériens présents par milliers dans les stades.
- (4) BROHM (J.M.), Corps et politique, Éditions Universitaires J.P. Delarge, Paris, 1975, p.81.
- (5) BOUATTA (C), Genèse des représentations sexuées, Thèse de Doctorat d'Etat en sciences sociales, Département de psychologie et des sciences de l'éducation, Alger, 1999-2000, p.175.
- (6) Voir NAFI (R.), Représentations, normes et valeurs attribuées à l'E.P.S. par les lycéens, Doctorat d'ÉTAT, Université d'Alger, 1999.
- (7) .Ibid, p.199.
- (8) HASNAOUI (S.), A quoi renvoie la notion de temps libre chez les jeunes? Magistère en psychologie sociale, Université d'Alger, 2002, p.94.
- (9) .La prévalence du corps calme institué en milieu scolaire est d'autant évidente que rares sont les établissements scolaires du premier palier de l'école fondamentale qui se préoccupent du corps de l'élève: dans les meilleurs des cas, les séances de l'E.P.S. sont encadrées par l'enseignant des matières intellectuelles. On comprend dès lors que n'étant pas formé pour ce type d'encadrement, l'enseignant des classes primaires est conduit à improviser son cours avec en outre des moyens matériels dérisoires. Tout cela concourt à discréditer aux yeux des parents la séance de l'E.P.S.
- (10) .Il est à dire que la stratégie de développement que les pouvoirs en place ont adoptée pour permettre à la Nation algérienne de sortir du sous développement n'a pas été dans le sens d'aider les familles à adopter des méthodes d'éducation plus en rapport avec les exigences de l'ère moderne où l'homme est ardemment invité à conquérir le monde et à maîtriser les éléments naturels. Si les sociétés développées ont depuis longtemps compris que pour conquérir son environnement naturel, l'être humain doit nécessairement conquérir son corps (dans le sens de le découvrir et de l'adopter) et que pour ce faire l'éducation physique est primordiale, la société algérienne continue d'ignorer la nécessité de la prise en charge du corps.

- (11) .Si de tout temps, les parents s'inquiètent pour l'avenir de leurs enfants pour une question de pouvoir s'appuyer sur eux dans leur vieillesse (comme une sorte d'assurance -vieillesse), ils le sont d'autant plus aujourd'hui: l'espérance de vie a augmenté alors que la transition difficile vers le capitalisme entraîne les individus à la débrouillardise et la malice. Ces attitudes sont souvent entrevues comme moyens servant à pouvoir s'octroyer une plus ou moins grande sécurité économique. C'est dans ce sens que les parents pensent que plus leurs enfants sont munis de diplômes et plus ils seront capables de se débrouiller dans la vie. Voir à ce sujet l'ouvrage de MEDHAR (S.), La violence sociale en Algérie, Alger, Thala - Editions, 1997.
- (12) HASNAOUI(S.), op.cit., p.50.
- (13) DUMAZEDIER(J.), Vers une civilisation du loisir, Editions du Seuil, Paris, 1962, p.28.
- (14) .MEDHAR (S.), Le soubassement sociologique et culturel des dysfonctions des centres de vacances et de loisirs pour jeunes, In Un face à face, Alger, CNRS, Alger, 2000, cité par HASNAOUI(S.), op.cit., p.17.
- (15).BOUATTA(C.), op.cit., p.511.
- (16).HASNAOUI(S.), op.cit., p.35.
- (17).BOUATTA(C.), op.cit., p.538.
- (18) Au sujet de la fréquence des dispenses médicales permettant aux filles l'évitement de la séance d'éducation physique et sportive, de nombreux auteurs ont en fait part. A titre d'exemple, mentionnons l'étude de BENTOUMI (N.), Les causes des déperditions des élèves filles rurales à l'égard de la pratique de l'éducation physique et sportive dans les lycées algériens, Revue scientifique de l'éducation physique et sportive, vol.1 n°6, Alger, 1996, p.p.120-134.
- (19) .Ces difficultés psychomotrices éprouvées par de nombreux élèves lors de la séance d'éducation physique et sportive ont été signalées par LALAOUI (B.), Le style psychomoteur d'enfants à l'âge de 9-11 ans, Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en psychologie, Université d'Alger, 1981.
- (20) Selon la définition que donne DOTLO (F.) de l'image du corps élaborée à la base d'émotions et d'affects positifs et négatifs issus de l'échange de l'enfant avec le milieu humain. Cela renvoie au corps tel qu'il est vécu de l'intérieur du sujet ou le rapport au corps propre. Signalons au passage que le corps propre et par lequel l'individu se représente son corps et le ressent est différent du corps tel qu'il apparaît en réalité. Voir DOLTO (F.), L'image inconsciente du corps, Paris, Editions du Seuil, 1984.
- (21) De nombreux auteurs ont signalé ces dernières décennies l'accentuation des préoccupations individuelles quant à la conformité aux dogmes religieux: préoccupations d'autant démesurées qu'elles sont issues pour la plupart d'une insécurité sociale ambiante générée par la complexification de problèmes sociaux divers dont en particulier une crise d'identité liée à la personnalité arabo-musulmane et maghrébine. Ainsi, il ressort des travaux de MEDHAR (S.) que la manifestation de comportements religieux sert à la fois de mécanisme de défense contre l'angoisse sidérante générée par les aléas de la vie au quotidien et d'agent de renforcement du conformisme social. Voir à ce sujet MEDHAR (S.), L'échec des systèmes politiques en Algérie, Alger, Thala Editions et Chihab, 1999. Pour TOUALBI(N.), il s'agit de comportements religieux générés par des conflits de valeurs (entre celles proposées par la modernité et celles issues des us et coutumes ancestrales). Selon ce dernier auteur, le comportement religieux est d'autant recherché par les acteurs sociaux qu'il

leur permet sinon la résolution du conflit du moins son atténuation. Voir TOUALBI (N.), Religion, rites et mutations, Alger Ed. E.N.L., 1984. Quoi qu'il en soit, il est important de retenir que les perceptions des parents d'élèves sont largement influencées par ce courant de religiosité qui secoue actuellement la société algérienne dans son ensemble et cible particulièrement le port du corps en société. Cela complique assurément le problème de l'éducation physique et sportive scolaire à lui-même déjà compliqué.

- (22) Si l'on consulte la tradition du Prophète Mohamed (QLSSL), on s'aperçoit que de nombreux Hadiths relatent l'importance des activités physiques recommandées pour le croyant dans un but éducatif, d'entretien de la forme physique ou même de loisir. De nombreux sports contemporains sont d'origine arabe et ont été pratiqués par le Prophète et ses Califes comme il en a été de l'équitation, la course à pied, la natation, le tir du javalot et bien d'autres techniques corporelles. Nous renvoyons le lecteur désireux de ce documenter sur ce sujet à l'ouvrage assez exhaustif en la matière de EL-KHOULI (A.A.), Le sport et la civilisation musulmane, Le Caire, Dar El Fikr El-Arabi, 1995.

**BIBLIOGRAPHIE:**

- BOUATTA (C.), Genèse des représentations sexuées. Thèse de Doctorat d'Etat en sciences sociales, Département de psychologie et des sciences de l'éducation, Alger, 1999-2000.
- BENTOUMI (N.), Les causes des déperditions des élèves filles rurales à l'égard de la pratique de l'éducation physique et sportive dans les lycées algériens, Revue scientifique de l'éducation physique et sportive, vol.1 n°6, Alger, 1996.
- BROHM (J.M.), Corpsset politique, Éditions Universitaires J. P. Delarge, Paris, 1975.
- DOLTO (F.), L'image inconsciente du corps, Paris, Editions du Seuil, 1984.
- DUMAZEDIER (J.), Vers une civilisation du loisir, Editions du Seuil, Paris, 1962.
- EL - KHOULI (A.A.), Le sport et la civilisation musulmane, Le Caire, Dar El Fikr El-Arabi, 1995.
- FATÈS (Y.), Sport et Tiers-monde, Paris, P.U.F., 1994.
- HASNAOUI (S.), A quoi renvoie la notion de temps libre chez les jeunes? Magistère en psychologie sociale, Université d'Alger, 2002
- JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE portant Loi n°89-03 du 14 février 1989 relative à l'organisation et au développement du système national de culture physique et sportive.
- LALAOUI (B.), Le style psychomoteur d'enfants à l'âge de 9-11 ans, Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en psychologie, Université d'Alger, 1981.
- MEDHAR (S.), La violence sociale en Algérie, Alger, Thala-Éditions, 1997. MEDHAR (S.), L'échec des systèmes politiques en Algérie, Alger, Thala Éditions et Chihab, 1999 NAFI (R.), Représentations, normes et valeurs attribuées à l'E.P.S. par les lycéens, Doctorat d'ÉTAT, Université d'Alger, 1999.
- ORDONNANCE n°76-97 portant promulgation de la Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire.
- TOUALBI (N.), Religion, rites et mutations, Alger Ed. E.N.L., 1984.